

Zeitschrift: Le pays du dimanche

Herausgeber: Le pays du dimanche

Band: 1 (1906)

Heft: 2

Artikel: La garde suisse pontificale

Autor: Baume, L.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-255987>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

POUR TOUT AVIS
et communications
S'adresser
à la rédaction du

LE PAYS

Pays du dimanche
à
Porrentruy
—
TELEPHONE

DU DIMANCHE

Supplément gratuit pour les abonnés au PAYS

La Garde suisse Pontificale

La Garde suisse pontificale, qui, en cette année 1906, célèbre le 4^{me} centenaire de sa fondation par le grand Pape Jules II, peut avec honneur, jeter un regard sur son glorieux passé. Cette troupe d'élite a, dans le cours des siècles, servi le St-Siège apostolique avec une fidélité sans bornes et souvent dans des circonstances très difficiles. C'est pourquoi *Le Pays* ne veut pas laisser passer cette solennité mémorable, très rare en son genre, sans donner connaissance à ses lecteurs des principaux épisodes et haut faits de la Garde suisse dont la vie forme une belle page de l'histoire suisse.

I. La fondation de la Garde suisse pontificale.

Depuis longtemps déjà, de petits groupes de Suisses étaient au service du St-Siège comme gardes de sûreté. Sous Nicolas V (1448), il existait déjà un corps de gardes suisses, plus tard on parle encore de mercenaires suisses au service de Sixte VI (1471) que celui-ci s'était procurés afin de tenir en respect le duché de Milan qui avait des vues ambitieuses sur les Etats pontificaux. C'est alors aussi que différents petits détachements de soldats suisses furent engagés pour la protection des légats du Pape en Italie.

Bologne, Rimini, Ferrare, Cesena et Ravenne, Pérouse, Hosaro et Urbino en eurent de pareils. La première garde suisse de la Légation de Bologne doit avoir existé déjà depuis le commencement du XV^e siècle, mais, toutefois, il n'en est fait mention dans les actes que dès 1556. A cette époque, la Garde de Bologne était recrutée exclusivement dans le pays d'Uri; d'autres cantons s'étaient chargés également de l'entretien d'autres gardes en différents autres endroits.

Un assez vieux rapport officiellement homologué de 1495 dit : « Que Hans Weberer, de Berne, ayant conduit des troupes en pèlerinage à Rome, plusieurs des participants prirent du service mercenaire près du Pape ou dans les Etats de l'Eglise. » Il y eut encore maints autres groupes isolés qui prirent le chemin de Rome pour se soumettre aux règlements militaires pontificaux, mais cette institution ne gagna de l'importance que lorsque Jules II, aussitôt après son avènement au trône, obtint des Etats de la vieille Confédération helvétique, une officielle, grande et durable Garde suisse.

Cette fondation de la Garde suisse était une suite de la situation très peu rassurante de l'Eglise et de son Souverain au commencement du 16^{me} siècle. Lorsque, le 18 octobre 1503, Pie III mourut, les conditions de l'Eglise paraissaient si menaçantes que de spéciales prières furent prescrites pour demander à Dieu secours et assistance dans les opérations du Concile appelé à élire le successeur au trône de Pierre. Particulièrement, les cardinaux réunis estimèrent nécessaire avant tout de se mettre d'accord sur les devoirs et la façon d'agir du futur Pape; avant d'entrer en matière sur les graves et importantes affaires de l'élection, on décréta d'abord que chaque cardinal devait s'engager par serment qu'il voulait — en cas que le choix vint à tomber sur lui — s'efforcer de résoudre, avec l'aide de Dieu, les trois devoirs suivants : 1^o de se faire le médiateur de la paix entre les Etats chrétiens, alors terriblement brouillés, 2^o Soutien des droits de l'Eglise affreusement amoindris, 3^o Ardente propagande en faveur de la guerre sainte en regard du menaçant péril turc de cette époque. Seulement après cette prestation du serment, le Concile commence les opérations de l'élection que plusieurs princes de l'Eglise appréhendaient justement.

A ce temps-là, comme de nos jours, la puissance mondiale du Pape était fortement amoindrie par la spoliation de ses Etats; plusieurs vassaux de l'Eglise étaient devenus infidèles à leur seigneur. Outre la très difficile situation extérieure, le nouveau Chef de la Chrétienté devait encore regretter les défaillances intérieures de l'Eglise, car l'accroissement de l'indifférence religieuse qui prenait le dessus chez beaucoup de chrétiens, demandait un remède radical et immédiat, un soin spécial qui pour tout bon Pontife pèse encore cent fois plus que tous les dangers de guerre du monde. — C'était de bien tristes présages. Cependant Dieu n'abandonna pas son Eglise dans ces mauvais temps : Il lui donne un brave guide dans la personne du cardinal Julien de la Rovère, qui prit le nom de Jules II. Celui-ci, auparavant prince-évêque de Genève, avait été plus tard très longtemps en France comme cardinal, raison pour laquelle, les cardinaux français se rejoignirent particulièrement de son choix. Après l'élection de Pie III, son prédécesseur le cardinal de la Rovère, étant resté à Rome avait pris le protectorat de l'Eglise de St-Pierre aux Liens. Tout Rome apercevait maintenant dans ce titre un symbole allégorique de la situation faite à l'Eglise en d'autres temps et où on la croyait aussi

déjà subjugée par la force et prisonnière dans les liens de la puissance du monde. On craignait encore davantage cette similitude des temps, vu que le nouveau Pape était vieux et paraissait presque aussi infirme et impotent que son prédécesseur. Les ennemis de l'Eglise croyaient déjà pouvoir fêter un triomphe. Un hérétique, l'homme d'Etat de Florence, Machiavel, qui dit dans ses écrits : « A aucun principe moral ne doit s'allier la politique », déclare déjà tout haut : « Que le Pape ne devait pas plus compter à l'avenir que le plus pauvre chapelain. »

Cependant les ennemis de l'Eglise avaient jubilé trop tôt ; ils avaient donc oublié les paroles du Christ à son Eglise qui assurent l'assistance continue d'En Haut : « Voyez, je reste avec vous tous les jours, jusqu'à la fin des temps. »

Cette immuable promesse du Créateur devait aussi se vérifier cette fois-ci. Comme prince-évêque et cardinal le nouveau Pape s'était montré un homme de rares talents, de puissante énergie et grand travailleur ; et aucune de ses qualités ne l'abandonna dans sa vieillesse, lorsque la barque de Pierre lui fut confiée. Son écu, le Chêne inflexible dans la tempête, devait rester encore maintenant la marque caractéristique de ce grand homme.

Fidèle à son serment, Jules II chercha premièrement à gagner les ennemis de l'Eglise dans son propre pays. Il réussit peu à peu à ramener quelques vassaux à l'obéissance, et à tous les spoliateurs de l'Eglise il adresse la sommation de pas attenter plus longtemps aux biens ecclésiastiques, mais de donner à Dieu ce qui était à Dieu. Beaucoup lui résistèrent d'abord, puis vinrent gagnés par ses démarches réitérées. Le vieux Pape réussit ainsi à déterminer le seigneur de Pérouse — comte Baglione — à restituer le territoire qu'il avait volé à l'Eglise ; les Vénitiens même lui avaient rendu quelques villes. En maints lieux pourtant, le vieux Pasteur avait prêché dans le désert. Donc ceux qui poursuivaient des plans hostiles, s'opposèrent opiniâtrement au nouveau Pape, qui ne récolta en maints endroits, comme fruits de sa propice activité, que de la haine, de la persécution, des menaces, voire même des attentats contre sa personne sacrée. Ce n'est que grâce à la protection divine, qu'il échappa plusieurs fois au poignard levé contre lui, comme à la main empoisonnée qui aspirait à sa vie.

De pareils dangers exhortèrent à la prévoyance le Chef de la catholicité, ce que d'ailleurs ne cessait de lui répéter tout son fidèle entourage. Il devenait donc urgent,

pour la sécurité du Pape, de créer une garde particulière à laquelle on attribuerait un service spécial de vigilance.

En cette occurrence, les regards du Saint-Père se tournèrent immédiatement du côté de la vieille Helvétie, dont les fils étaient connus pour leur dévouement et pour leurs connaissances dans l'art de faire la guerre et aussi, dans cette époque de gloire, restant fidèlement attachés à leurs anciennes croyances. Grâce à ses relations antérieures, Jules II comptait beaucoup d'amis en Suisse et parmi lesquels surtout son ancienne et particulière connaissance, le chanoine Pierre de Hertenstein de Lucerne. D'après les archives du Vatican, Jules II appela celui-ci à Rome, déjà le 2 février 1505, pour un important entretien. Il était question de l'institution d'une garde suisse pontificale. Il paraît que le Pape avait aussi adressé un message à la Diète fédérale à ce sujet, mais les circonstances politiques de ce temps avaient dû faire ajourner l'affaire. Dans la partie française de la Suisse, le projet était notamment antipathique. Le St-Père qui désirait si ardemment la Garde suisse remit déjà en août les sauf-conduits aux guides qui devaient la conduire à Rome. Mais ce n'est que le 9 du mois suivant que l'affaire vint en discussion devant le gouvernement.

Donc au 9 septembre 1505, Pierre de Hertenstein, chanoine de Sion, de Bâle, de Constance et de la cathédrale de Berne présenta à la Diète de Zurich, au nom de Sa Sainteté le Pape Jules II, la demande de levée d'un corps de deux cents hallebardiers pour la protection du Saint-Père et la garde des palais pontificaux. La proposition ne fut, en général, pas défavorablement accueillie ; toutefois sa solution fut renvoyée à la prochaine Diète de Lucerne, en octobre, afin de donner le temps de régler les quelques objections qui subsistaient encore. Sur ces entrefaites, l'entrepreneur du Pape revint à charge et dit que malgré cette résolution les rois de France conserveraient encore toujours leur garde suisse et qu'ainsi la Confédération chrétienne ne pouvait donc absolument refuser au Pape de la Chrétienté ce qu'elle accordait à un souverain laïc.

Cette conception paraissait plutôt prévaloir, cependant l'affaire fut encore une fois ajournée. Seulement, tard dans l'année, il fut notifié au patricien lucernois Gaspard von Silinen, qu'il était nommé Capitaine de la Garde, qu'on espérait avoir l'honneur de mettre au service de Sa Sainteté. Bientôt partirent alors le capitaine, les officiers et une petite partie des troupes ; la majeure partie suivit un peu plus tard. Les écrits rapportent alors comme grandiose l'entrée solennelle de 150 gardes choisis qui eut lieu le 22 janvier 1506, par la Porta del Popolo, à Rome.

(A suivre.)

L. BAUME.



Sous le voile

(SUITE ET FIN.)

Subitement dégrisé, Pierre resta un instant hagard, épouvanté devant l'enfant inanimé ; puis avec un rugissement de bête fâve, il s'enfuit dans la nuit sombre et jamais plus l'on n'entendit parler de lui....

La petite survécut, mais elle demeura in-

fîme, et, pour la faire mieux soigner, la mère quitta son village et vint s'installer dans ce pauvre faubourg où, grâce à la protection de l'abbé Stéphani, elle gagnait honnêtement sa vie.

Mais, bien que la vie de ces tristes bêquilles dût raviver sans cesse la plaie saignante, elle n'avait gardé dans le cœur qu'une grande pitié pour le père de son enfant, à qui elle avait appris à prier pour lui et qui, elle non plus, ne l'avait pas oublié.

La Messe s'était achevée sans incident et les enfants étaient rentrés paisiblement dans leur famille, mais, quand sonnèrent les Vêpres, une certaine agitation commença à se manifester dans le quartier. Des groupes tumultueux se formèrent devant les marchands de vin, des orateurs improvisés, jaloux des lauriers de Camille Desmoulins, excitaient leurs auditeurs, non à prendre la Bastille, mais à envahir l'église, et les petites communiantes durent hâter le pas pour échapper aux insultes et grossiers propos de misérables avinés.

Un d'eux, attablé devant une verte qu'il remuait avec précaution, se montrait particulièrement excité, et son vis-à-vis, vieille barbe à la mine farouche cependant, ayant émis cette réflexion subversive : « Elles ont l'air de colombes effarouchées, les pauvrettes ! » s'était fait vertement rembarrer.

Jean-la-soif, qui méritait bien son surnom, n'aimait pas les mangeurs de bon Dieu, qu'ils fussent sous le voile ou sous la soutane, et peut-être une robe blanche l'exaspérait-elle plus encore. Il donnait à cela toutes sortes de raisons, tirées de l'histoire des Papes, Béranger et Voltaire, autorités incontestables, n'est-ce pas ? Mais si l'on eût pu plonger au fond de son âme....

Une robe blanche.... non, il ne pouvait plus voir une robe blanche depuis qu'elle avait été éclaboussée du sang de sa petite.... Il avait beau faire le fanfaron, s'enfoncer tous les jours davantage dans l'ivresse, chercher l'oubli dans ce louche poison troubant sa cervelle et faisant trembler sa main, il ne pouvait effacer de sa mémoire la scène tragique, l'image de la mère affolée le chassant d'un geste vengeur et surtout la plainte du pauvre bébé le poursuivant dans la nuit noire....

Et, bien qu'il se vantât de n'avoir pas peur de grand chose, jamais il n'avait osé rentrer dans le village, crainte d'entendre le glas ou de trébucher sur une tombe...

Voilà pourquoi, rongé par le remords, au lieu de se frapper la poitrine, Jean-la-soif montrait le poing au ciel.

La cérémonie touchait à sa fin, une voix claire achevait de réciter les « vœux du baptême », et processionnellement l'on défilait devant les fonts, quand des coups violents ébranlèrent le portail prudemment fermé.

Une bande de forcenés essayaient d'envrir la chapelle, et suisse, bedeau, marguilliers en défendaient l'accès. On se bousculait, ou se gourmait sur les marches. Dans l'étroit tambour des portes latérales, les femmes criaient, les hommes juraient, les enfants pleuraient ; c'était un tapage, un tumulte, un désordre qui allait tourner au pire scandale, quand soudain les deux battants s'ouvrirent tout grands, l'autel resplendissant apparut au fond dans sa majestueuse splendeur et, sur le seuil, l'abbé Stéphani, dans ses ornements sacerdotaux. Sa haute stature, sa figure vénérable en imposèrent, malgré eux, aux émeutiers....

— Mes amis, dit-il d'une voix forte, pro-

fitant de leur surprise, vous désirez assister à notre cérémonie, j'en suis touché, et comme l'église est trop petite pour que vous puissiez entrer, c'est nous qui allons sortir. Nous ferons la procession dans la rue, suivez-la. Ça fera plaisir à ceux de vous qui ont des enfants et ça donnera envie d'en avoir à ceux qui n'en ont pas.

Ils se regardaient interdits.

— Ne l'écoutez pas, cria soudain la voix avinée de Jean-la-soif qui brandissait une bouteille, mort aux calotins !

Mais déjà une longue théorie de communantes se déroulait sur le parvis aux accents du beau cantique :

Foi de nos pères,
Notre règle et notre amour.....

En tête marchait la petite infirme appuyée sur ses bêquilles..... elle arrivait en face de Jean-la-soif.....

— Pierre ! mon mari ! c'est ta fille !

Un cri rauque répondit à ce cri de détresse, la bouteille roula sur le pavé, et, dégrisé, chancelant, éperdu, le père tendit les bras à la blanche apparition qui s'y jeta sans hésiter en murmurant :

— Papa ! mon cher papa ! le bon Dieu m'a exaucée !

Un instant après, docile comme un enfant, Pierre suivant le sillage de deux petites bêquilles, pénétrait dans le sanctuaire et allait s'agenouiller près de sa douce compagne... Le tendre regard de la petite infirme les enveloppait de la même caresse... mais c'était à lui surtout qu'elle souriait.... et avec ce sourire elle l'eût conduit en enfer..... pourquoi pas en paradis ?

Arthur DOURLIAC.

Nous publierons dans le prochain PAYS DU DIMANCHE une

Légende populaire sur les armoiries
de Lanfon, Delémont et Porrentruy
due à la plume si intéressante et déjà si populaire de M. l'abbé Daucourt.

Les abeilles en hiver

Que de ruches, faute de soins intelligents, périssent pendant la saison froide ! Et quel dommage de les voir quand on peut si bien conserver cette source de gain dont nos campagnards ne savent pas assez tirer profit, dans le Jura. La *Revue populaire* de la Suisse romande nous montre comment il faut soigner les abeilles en janvier et en février, époque où il est nécessaire de donner beaucoup d'air aux abeilles ; de même en février, sinon leur ruche, remplie des vapeurs qui s'exhalent du nombreux peuple qui l'habite, deviendrait une habitation malsaine et meurtrière ; il faut que ces vapeurs puissent s'échapper et l'air se renouveler. La porte d'entrée doit rester libre, sauf cependant les jours où la température est douce et que la terre est encore couverte de neige ; ces jours-là, on peut empêcher les abeilles de sortir (car elles périraient en grand nombre sur la neige), en plaçant à la porte un guichet percé de nom-